



Motel Blanchet Inc.
225, Boulevard St-Joseph Ouest
Drummondville (Québec)
J2E 1A9



WWW.MOTELBLANCHET.COM

Téléphone : (819) 477-0222
Télécopieur : (819) 478-8706
Sans frais : 1-800-567-3823
info@motelblanchet.com

OBLIGATIONS ET RÈGLEMENTS POUR UNE LOCATION DE SALLE

- L'accès à la salle "La Favorite" est limité aux du groupe identifié à l'avis de réception.
- Il est strictement interdit d'apporter vos boissons alcoolisées dans les salles sauf si vous possédez un permis RAJQC disponible pour la Discrète et la Charmante aux frais du locataire.
- Le locateur décline toute responsabilité d'un éventuel accident qui surviendrait lors de la location et ne peut pas être tenu responsable des vols, pertes, bris de tout objet personnel.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur du Motel Blanchet Inc.
- Il est demandé de maintenir fermée les portes d'entrée et de limiter la puissance de l'audio afin d'éviter au voisinage toute nuisance sonore.
- Le maintien de l'ordre dans la salle doit être assuré en tout temps par le locataire, les invités sont sous la responsabilité du locataire.
- Tout changement d'agencement, de décoration doit être autorisé par le locateur, aucun agrafage, clouage, collage, etc. ne pourra être autorisé, ceci entrant dans le cadre des détériorations.
- La salle étant mise à la disposition du locataire en parfait état, elle doit être rendue dans les mêmes conditions de propreté; si le locataire a connaissance d'une défektivité ou d'une détérioration de la salle ou d'un équipement, il doit en aviser immédiatement la réception du Motel Blanchet Inc. puisque le locataire est responsable de l'état de la salle ainsi qu'à son contenu et équipements.
- Les boissons alcoolisées sont interdites dans le stationnement.
- Les enfants doivent être en tout temps sous la surveillance d'un adulte responsable et ils doivent demeurer dans la salle louée.
- Tous les animaux sont interdits sauf ceux autorisés par la loi.
- La consommation de toute substance illégale est interdite.
- Dès minuit, le locataire s'engage à respecter une norme raisonnable concernant le niveau de musique à la salle « La Favorite ».
- Tout contrat de location peut être suspendu ou révoqué sans préjudice en cas de force majeure.